

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 24/02/2024
*Date d’Affichage : 24/02/2024
*Conseillers en exercice : 23
*PRÉSENTS : 14
*VOTANTS : 17

L’an deux mille vingt-quatre, le 29 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Claudine BARRIE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD
Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Isabelle LACOUR . Monsieur Thierry LACOUR.

Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE

Étaient absents excusés :

Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Madame Muriel DANQUAH, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSCH, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Olivier SCARSETTO,

Monsieur Fodié DIARRA a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL 4 : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS RELATIFS
AU MARCHE DE TRAVAUX CONCERNANT LA RESTAURATION DES
ANCIENNES ECURIES**

Afin de procéder au lancement des travaux de la restauration des Anciennes Ecuries de Margency, une consultation a été lancée par voie d’appel d’offres (MAPA) pour désigner les titulaires des contrats.

La procédure est allotie en 16 lots.

L’avis de publicité a été publié :

- Le 6 novembre 2023 sur le profil acheteur,
- Le 8 novembre 2023 au Parisien.

La date limite de remise des offres était fixée au 29 novembre 2023 à 12h00.

32 candidats ont déposé une candidature.

58 offres ont été reçues dans les délais, 0 hors délais.

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès verbal de la commission d’appel d’offres du 23 février 2024,

Vu l’avis favorable à l’unanimité de la commission des finances du lundi 26 février 2024,

Après en avoir délibéré, à la majorité (16 voix pour, l’abstention Mme Florence Ville-Vallée) le conseil municipal de Margency,

DECIDE d’autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

Pour le lot 1 / Marché n°2023/35 - Démolition – Curage :

L’entreprise BONNEVIE et FILS SA domiciliée 15 rue Pierre Curie BP02,
pour un montant de 42 945,40 € HT

05 400 ARNOUVILLE,
Accuse de réception en Préfecture
095-219503695-20240301-DEL429022024-DE
Date de télétransmission : 01/03/2024
Date de réception préfecture : 01/03/2024

Pour le lot 2 / Marché 2023/36 – VRD :

L'entreprise FILLOUX domiciliée 5 Avenue des Cures, 95 580 ANDILLY,
pour un montant de 133 260,00 € HT

Pour le lot 3 / Marché 2023/37 – Gros Œuvre :

L'entreprise BONNEVIE et FILS SA domiciliée 15 rue Pierre Curie BP02, 95 400 ARNOUVILLE,
pour un montant de 244 404,00 € HT

Pour le lot 4 / Marché 2023/38 – Charpente Couverture :

L'entreprise SAS ABV domiciliée 72 allée des bournouviers, 95 220 HERBLAY,
pour un montant de 287 847,00 € HT

Pour le lot 5 / Marché 2023/39 – Menuiseries extérieures :

L'entreprise PARIS EST SERVICES domiciliée 46 rue François Mitterrand, 93 170 BAGNOLET,
pour un montant de 235 385,40 € HT

Pour le lot 6 / Marché 2023/40 – Appareils Elevateurs :

L'entreprise TK ELEVATOR domiciliée 20 rue François Cevert, 49 000 ANGERS,
pour un montant de 23 000,00 € HT

Pour le lot 7 / Marché n°2023/41 – Serrurerie Métallerie :

L'entreprise EPCM SARL domiciliée 1 avenue de l'Oural, ZAC de Courtaboeuf, 91 140 VILLEBON SUR
YVETTE,
pour un montant de 53 855,72 € HT

Pour le lot 8 / Marché n°2023/42 – Chauffage – Ventilation - Climatisation:

L'entreprise TEMPERE domiciliée 7 rue Alexandre Prachay, 95 590 PRESLES,
pour un montant de 174 255,00 € HT

Pour le lot 9 / Marché n°2023/43 – Plomberie :

L'entreprise TEMPERE domiciliée 7 rue Alexandre Prachay, 95 590 PRESLES,
pour un montant de 72 735,00 € HT

Pour le lot 10 / Marché n°2023/44 – Electricité:

L'entreprise SARL ABCD Telecom domiciliée 27 rue charles de gaulle, 95 170 DEUIL LA BARRE,
pour un montant de 152 989,23 € HT

Pour le lot 11 / Marché n°2023/45 – CVC – Plâtrerie – Doublage – Faux-plafond :

L'entreprise SARL FCR domiciliée 193 avenue Henri Barbuse, 93 700 DRANCY,
pour un montant de 72 037,62 € HT

Pour le lot 12 / Marché n°2023/46 – Menuiseries intérieures bois:

L'entreprise SARL FCR domiciliée 193 avenue Henri Barbuse, 93 700 DRANCY,
pour un montant de 30 653,14 € HT

Pour le lot 13 / Marché n°2023/47 – Revêtements de sols durs - Faïence :

L'entreprise SARL FCR domiciliée 193 avenue Henri Barbuse, 93 700 DRANCY,
pour un montant de 61 174,47 € HT

Pour le lot 14 / Marché n°2023/48 – Peinture – Revêtements muraux:

L'entreprise SARL FCR domiciliée 193 avenue Henri Barbuse, 93 700 DRANCY,
pour un montant de 35 949,08 € HT

Pour le lot 15 / Marché n°2023/49 – Ravalement :

L'entreprise PEINTECO domiciliée 87 Ter rue Cartier Bresson, 93 500 PANTIN,
pour un montant de 80 000,00 € HT

Accusé de réception en préfecture
095248503695-20240301-DEL429022024-DE
Date de télétransmission : 01/03/2024
Date de réception préfecture : 01/03/2024

Pour le lot 16 / Marché n°2023/50 – Espaces verts :
L'entreprise GARCIA domiciliée 21 rue du puits, 60 570 ANDEVILLE,
pour un montant de 34 915,40 € HT

Les crédits budgétaires sont prévus au budget communal

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le T.A.
de Valenciennes dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication officielle.

Fait à Margency, le 01/03/2024

Le Maire
Thierry BOUTIER